

Puisque l'augmentation globale des postes qui doivent être votés chaque année par le Parlement s'éleva à un total de \$241 millions, et que les programmes prioritaires énumérés ci-dessus augmentent de \$293 millions, les budgets combinés de 1970-1971 de tous les autres programmes compris dans cette catégorie ont été réduits, comparativement à 1969-1970, d'un total net de \$52 millions, pour s'établir à \$4,698 millions. Cette réduction et la nécessité qui en découle d'absorber les augmentations de traitements et de prix dans les limites de cette affectation totale moindre traduisent de fait une diminution sensible du coût de ces programmes.

Sauf le service de la dette publique pour lequel il n'y a rien d'autre à faire que de payer, les programmes pour lesquels des augmentations sont prévues se rattachent aux priorités fondamentales du pays: unité nationale, justice sociale, éducation et expansion économique tant au Canada que dans les pays en voie de développement.

Les niveaux planifiés des effectifs dans la Fonction publique continuent de suivre la courbe descendante indiquée dans les prévisions des dépenses de 1969-1970. Le tableau qui figure à la page LXX du budget actuel annonce la continuation de cette tendance en 1970-1971 et accuse une réduction d'environ 7,500 employés dans le niveau planifié de l'emploi permanent.

Le dépôt du présent budget marque un progrès important dans l'effort du gouvernement en vue d'améliorer le processus de la répartition des ressources et de mieux informer le Parlement et le peuple canadien des objectifs, des opérations et des frais des ministères et des départements du gouvernement. La présentation de ce budget des dépenses est radicalement différente de celle suivie depuis plus d'un demi-siècle. Pour la première fois, les propositions des dépenses des ministères et des départements sont clairement formulées en fonction de programmes. Les objectifs et les sous-objectifs de chaque programme sont énoncés et la nature du programme est précisée au moyen d'une description des activités poursuivies en vue d'atteindre les objectifs du programme.

L'ensemble des dépenses proposées au Parlement pour chaque programme est classé, primo, en fonction de ces activités et, secundo, en fonction des parties de l'ensemble qui doivent être consacrées respectivement au fonctionnement, aux immobilisations, et aux subventions et contributions. Les données sont fournies, sous la même classification, pour les dépenses prévues de 1969-1970 et les dépenses réelles de 1968-1969.

Quand un programme comporte des dépenses importantes en immobilisations, un tableau en énumère les principaux projets et

indique pour chacun le coût total prévu, réparti entre les dépenses jusqu'à et y compris l'année en cours, les dépenses prévues pour 1970-1971 et le total subséquent jusqu'à l'achèvement.

Dans les budgets des dépenses précédents, tous les postes relatifs aux prêts, placements et avances étaient groupés ensemble à la fin du Livre bleu. Dans la nouvelle présentation, ces articles accompagnent les dépenses budgétaires correspondantes afin de fournir plus de renseignements.

On donne de plus amples détails au sujet de la main-d'œuvre, des subventions et contributions et des fonds de roulement concernant les opérations quasi-commerciales. On a également amélioré les renseignements fournis sur les sociétés de la Couronne.

Le Livre bleu contient pour la première fois un préambule explicatif qui s'efforce d'élucider les termes techniques utilisés qui, par le passé, ont pu être difficiles à comprendre. Est inclus dans le préambule un certain nombre de tableaux qui résument les détails des prévisions de dépenses et contribueront à fournir une vue d'ensemble plus complète.

Ces textes documentaires sont réunis dans un seul volume bilingue, remplaçant les exemplaires distincts en français et en anglais du Livre bleu des années précédentes. Je suis persuadé qu'à la suite de nos discussions à la Chambre et dans les comités chargés d'étudier les crédits, de nouvelles modifications quant à la présentation seront proposées. Nous serons heureux de recevoir des suggestions de nature à l'améliorer davantage.

Monsieur l'Orateur, je crois que le budget des dépenses sous la forme dans laquelle je le dépose aujourd'hui, offre une présentation plus claire et renseigne mieux au sujet des affectations proposées des ressources fiscales selon les exigences budgétaires du Canada.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, il convient que mes premières remarques portent sur le format du budget des dépenses qui nous est fourni. C'est une intéressante innovation en fait de présentation, je pense. Je ne voudrais pas être pointilleux, mais dans le passé on trouvait toujours que le rapport de l'auditeur général était trop épais et encombrant et que les volumes se brisaient. Cette année, le Livre bleu du budget est encore plus volumineux que les plus gros rapports jamais présentés par l'auditeur général. Il faudra sans doute s'y habituer, mais nous verrons ce que cela donnera. Voilà ce que je tenais à dire à ce sujet.

J'aimerais faire une autre remarque sur la forme du budget; on insiste pour publier les effectifs des ministères seulement en années-homme. C'est une méthode trompeuse à bien des égards. Elle ne montre pas la répartition du personnel du ministère dans la mesure où